



L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME : LIBERTÉ TARIFAIRE OU JUXTAPOSITION TARIFAIRE

Paris, le 29 mars 2021

EN QUELQUES MOTS...

À la suite des nombreuses remontées négatives des personnels de vente (clients mécontents, complexité, perte de temps, manque d'informations, de visibilité, ...), la Fédération a déposé une demande d'audience et a été reçue sur le sujet de la liberté tarifaire en présence des activités TER et Voyages.

RAPPEL DU CONTEXTE

Le décret d'application de la réforme ferroviaire du 19 mars 2016 a accordé aux Régions le pouvoir de fixer leurs conditions tarifaires. Auparavant, les Autorités Organisatrices avaient la possibilité de proposer leurs propres tarifs pour encourager la mobilité et

promouvoir l'usage des transports publics mais en coexistence avec la grille tarifaire nationale.

La mise en place de la liberté tarifaire offre désormais aux Régions un levier d'action sur leur attractivité et leur politique de mobilité. Dans un premier temps, la liberté tarifaire ne concernait que les billets TER sans correspondance avec TGV et Intercités. Le décret offre désormais la possibilité de modification du tarif avec "correspondance".

À ce jour, sous prétexte de créer une gamme tarifaire applicable à tous les opérateurs dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, **3 régions ont exigé l'application de la liberté tarifaire :**

- Région Sud (ex PACA)
- Nouvelle Aquitaine
- Centre - Val de Loire

La Normandie rejoindra bientôt ce trio.

Sur ces régions, le barème national kilométrique géré par la SNCF ne s'applique plus. Ce sont les régions qui décident du barème et, ainsi, du prix. De même, ces régions décident de l'application ou non des cartes avantages de la SNCF ainsi que des conditions d'application. De plus, à chaque évolution tarifaire, les AO doivent donner leur accord pour l'application dans leur région. Pour les trajets internationaux, les AO ont également la possibilité d'exiger de scinder les titres de transport (un par région jusqu'au point frontière de la région).

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la dégressivité au kilomètre des prix ne s'applique plus et la fin de l'harmonisation des tarifs engendre un TER à plusieurs vitesses. Il y a fort à parier que les AO ne s'arrêteront pas là (tarifs sociaux, convention avec le ministère des armées concernant les tarifs réduits pour les militaires et leur famille, facilités de circulation des cheminots, etc.).

Sur les trajets à correspondance, cette nouvelle forme de tarification complexifie le système et la compréhension des personnels. **Pour l'UNSA-Ferroviaire**, nous sommes loin de répondre à la demande primordiale des voyageurs : la simplification tarifaire et la transparence. Cette complexification pourrait engendrer un report de la clientèle vers la voiture !

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, cette situation ne s'améliorera pas avec l'arrivée de la concurrence

sur le marché TER. La qualité de service sur l'intégralité d'un voyage ne pourra plus être la même.

Si, aujourd'hui, le traitement des prestations d'après-vente est confié au réseau national de distribution de la SA Voyageurs et que la SNCF a pris des engagements sur la garantie de prise en charge en cas de situation perturbée, **nous pouvons légitimement nous interroger sur la pérennité de ces décisions lors de l'arrivée de nouveaux opérateurs**. La notion de correspondance sera-t-elle toujours d'actualité ? S'orientent-ils vers la notion de transit comme dans le modèle aérien ?

La qualité de service dans sa globalité, que le voyageur est en droit d'attendre, risque d'être dégradée, vue du client !

Le transport public n'est pas un terrain de jeux pour des apprentis sorciers... Il est temps que les politiques reviennent à la raison et qu'ils comprennent que le transport public ne peut pas être un outil de campagne pour des ambitions politiques internes à la Région, mais doit répondre, pour se développer, à un besoin de déplacement cohérent sur tout le territoire !

CONTACTS

Nathalie WETZEL
Hélène LESAIN
David THÉTIER

wetzel.n@unsa-ferroviaire.org
lesaint.h@unsa-ferroviaire.org
thetier.d@unsa-ferroviaire.org



L'UNSA N'EST PAS QUE



FAITES VOTER UNSA-TPE !

22 MARS

6 AVRIL

